

Ecole :

(cadre réservé à l'administration)

PREINSCRIPTIONS SCOLAIRES 2017-2018

Pour procéder à la préinscription scolaire de votre enfant, merci de renseigner les champs requis de la présente fiche, de l'imprimer en cliquant sur le bouton situé en fin de formulaire, et de la signer. Le document obtenu devra ensuite être fourni au service des Affaires Scolaires, accompagné d'un justificatif de domicile et du livret de famille.

Service des Affaires Scolaires : 5, rue de l'Hôtel de Ville - 04 90 35 30 09 - scolaire@mairie-valreas.fr
Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h.

ELEVE

NOM : PRENOM : SEXE : M F

NE(E) LE : A : DEP. :

ADRESSE :

CP : COMMUNE :

RESPONSABLES LEGAUX

LE PERE

NOM :

PRENOM :

SITUATION MARITALE :

AUTORITE PARENTALE : OUI NON

ADRESSE :

CP :

COMMUNE :

TEL. DOMICILE :

TEL. TRAVAIL :

TEL. MOBILE :

COURRIEL :

LA MERE

NOM :

PRENOM :

SITUATION MARITALE :

AUTORITE PARENTALE : OUI NON

ADRESSE :

CP :

COMMUNE :

TEL. DOMICILE :

TEL. TRAVAIL :

TEL. MOBILE :

COURRIEL :

AUTRE RESPONSABLE LEGAL (personne physique ou morale) :

NOM : PRENOM :

ORGANISME : FONCTION :

LIEN AVEC L'ENFANT :

AUTORITE PARENTALE : OUI NON

TEL. DOMICILE : TEL. TRAVAIL :

TEL. MOBILE : COURRIEL :

SIGNATURES

Nous nous engageons à vous signaler tous changements modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

DATE :

Signature du Père :

Signature de la Mère :

Les données renseignées sur cette fiche seront prises en compte par le Directeur de l'école dans le logiciel de l'Education Nationale "Base Elèves 1er Degré". Le Maire de la commune est également destinataire de ces données dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscriptions scolaires et de contrôle de l'obligation scolaire.

Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès du Directeur d'école, de l'IEN de circonscription ou de l'Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale, dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi N°2004-801 du 6 août 2004.